



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 15 JUILLET 2020

EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2020-056 / 7-1-3

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 18 Mai 2020, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT.  
Les conseillers présents au nombre de 32 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, H. BARADEL, A. BELLEVILLE, F. BEVILACQUA, J.L. BOISSARD, P. BONNARDON, F. BRABRI, M. CHASSON, P. CHUNG-PEREZ, G. DA COSTA, F. DUFFOUR, A. FAVIER, N. FAYOLLE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, B. HUET, M. GUICHERD-DELANNAZ, N. JULLIARD, E. LIVERNAIS, M. MISTRE, L. MOGORE, A. MOREAU, A. MOTTE, J. POLAT, B. SARRAT, B. SEVEN, S. VALENTIN, J. VIAL, A. VIRIEUX, N. VUILLERMOZ-BIRON

**Représentés :** A. LE BOURDONNEC, C. MOLLIER-SABET, B. PARIS

Le secrétaire de séance désigné est Héloïse BARADEL.

**OBJET : FINANCES / ADMISSIONS EN NON-VALEUR - PRODUITS IRRECOUVRABLES 2020  
BUDGET POMPES FUNEBRES**

Rapporteur : Yves ALLARDIN

**EXPOSE :** Monsieur le Trésorier de VOIRON n'a pu effectuer le recouvrement de divers titres de recettes émis au cours de l'exercice 2016 concernant les prestations funéraires.

En conséquence, M. le Trésorier demande l'admission en non-valeur, et par suite la décharge de son compte de gestion, des sommes reportées sur son état pour un montant de : **4.692,44 €**.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis de la commission finances, administration générale, commerces et sécurité du 6 juillet 2020 ;

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- D'INSCRIRE 4.700 € de crédits manquants sur la nature comptable 6541 ;
- D'ADMETTRE en non-valeur les sommes détaillées dans l'exposé ci-dessus soit 4.692,44 € ;

**DECISION :** La proposition est **ADOPTÉE à L'UNANIMITE (35 POUR)**  
**AINSI FAIT ET DELIBERE**

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture

Le Maire de VOIRON,  
Julien POLAT

